

Claude Mathurin  
1er septembre 2003

## **ALLEMAGNE - FRANCE : LIBERTE DE PENSER ET VOLONTE D'AGIR**

«**Le moment est venu de faire explicitement et fièrement le choix d'une Europe forte**», ainsi s'exprimait Thierry de Montbrial en septembre 2002.

*Dix mois plus tard, la Convention accouche d'un projet de constitution pour une Europe faible.*

Face à cette situation, Français et Allemands se doivent de prendre une initiative **ouverte** à d'autres pays européens..

Balayons tout de suite l'idée perverse qu'on s'en sortira grâce au système de la *coopération renforcée*, qui supposera l'accord de neuf Etats pour agir.

Franchement, on ne voit pas pourquoi quelques Etats - par exemple Allemagne, Belgique, France, Luxembourg - seraient «interdits d'action" sous prétexte qu'ils ne sont que quatre ou même six avec l'Italie et les Pays Bas ...

Nous n'acceptons pas qu'au sein de l'Europe élargie, un Etat membre qui ne veut pas continuer d'avancer puisse empêcher d'autres Etats membres de le faire.

Pour nous, la référence morale reste le discours prononcé par **Joschka Fischer** le 12 Mai 2000, intitulé «De la Confédération à la Fédération- réflexion sur la finalité de l'intégration européenne».

**Pourquoi pas un seul Etat pour plusieurs nations, voilà la question clé.**

*Déjà la ministre espagnole des affaires étrangères s'inquiète de l'union très étroite, voire de la «fusion» qui s'est établie entre la France et l'Allemagne.*

Nous proposons une union totale de quelques pays qui, comme on dit, partagent les mêmes valeurs, mais surtout veulent s'affirmer comme **puissance économique et politique** dans un monde multipolaire.

Nous développerons ci-après nos idées en trois parties.

1) le **contexte** en nous essayant au parler vrai .

- 2) le **projet** politique, cruellement absent dans l'UE .
- 3) l'**organisation** pour mettre en oeuvre ce projet.

## 1. LE CONTEXTE

La " vieille Europe " file un mauvais coton.

Certes notre civilisation et nos cultures peuvent susciter l'autoadmiration, mais ce serait une erreur grave de pratiquer le prosélytisme.

Elle doit se tourner résolument vers la **modernité**.

Pour les jeunes, l'Europe de papa ne serait-elle pas celle qui s'évertue à distribuer l'argent public aux agriculteurs et aux régions pauvres des pays riches, dans la limite immuable de 1,27% du PIB?

Quant à la grande Union Européenne, comment se présente-t-elle après l'achèvement des travaux de la Convention?

A Laeken , le mandat de ladite Convention avait été étroitement délimité : pas question d'élaborer un projet politique, mais se contenter d'une adaptation du système institutionnel existant «*sans changer le contenu des traités actuels*».

Le résultat est à la fois inespéré et imparfait, dixit VGE.

Quels en sont les côtés *positifs*?

- l'Union Européenne serait dotée de la personnalité juridique, mais sa capacité d'action ( Handlungsfähigkeit) suppose l'unanimité dès qu'il s'agit de traiter des sujets de première importance,
- le vote à la majorité qualifiée serait étendu, notamment dans l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice,
- la clarification des normes juridiques et la diminution du nombre des procédures de décision,
- l'institution d'un ministre des affaires étrangères de l'Union, qui finira par asseoir son autorité dans le monde.

Quels en sont les côtés *négatifs*?

- la suppression hargneuse de toute référence fédérale, même pour le «mode de gestion» de certaines compétences,
- l'institution d'un président quasi- permanent du Conseil qui va parader inutilement, empêcher le futur ministre des affaires étrangères de travailler et se heurter en permanence au président de la Commission,
- la création de pseudo-commissaires, chiffon rouge inutile, qui peut même conduire à un rejet,

- l'effrayante complexité des procédures en matière de politique étrangère débouchant inévitablement sur un blocage,
- l'unanimité maintenue en fiscalité, défense, diplomatie, sujets de première importance.

Que peut-on *regretter*?

Si la Convention avait réussi à présenter un «système pour l'action» inspiré par le fédéralisme, introduisant la séparation des pouvoirs, comportant un catalogue des compétences, généralisant le vote à la majorité qualifiée - y compris dans les domaines régaliens- avec abstention constructive, alors l'UE aurait été crédible. Elle ne l'est pas.

Il y a une fracture reconnue par tous entre ceux qui veulent une " **Europe européenne** » et ceux qui n'en veulent pas.

Gerhard Schröder avait souhaité que les décisions de politique étrangère soient prises à la majorité et non à l'unanimité.

Les Britanniques ne l'ont pas voulu, car ils entendent garder leur droit de veto en fiscalité, défense, diplomatie. *Ils ont gagné.*

L' - **Europe-espace** avait besoin d'une Constitution, elle l'aura.

Mais alors, ceux qui le souhaitent ont *carte blanche* pour faire ce qu'ils veulent. En ayant bien conscience du contexte, dont voici sans fioritures les **principaux éléments**:

- a) Si la conférence intergouvernementale adopte le projet de Constitution présenté par la Convention- à quelques retouches près- le *système institutionnel européen* existera donc avec ses valeurs, ses objectifs, ses compétences, ses institutions, ses procédures... et ses insuffisances.
- b) En France, des personnalités politiques s'expriment déjà en faveur d'une «**Europe plus**», tels J.L. Bourlanges, Pervenche Bérès, Pierre Fauchon, Christian Blanc et bien d'autres, certains allant jusqu'à souhaiter, non sans courage, une Fédération Franco-Allemande.
- c) L'éminent Thierry de Montbrial doit être déçu de l'Europe faible que nous propose la Convention. Il affirme récemment dans *le Monde* : " Les Etats-Unis contre l'Europe puissance ».
- d) En France et en Allemagne, l'opinion publique ne veut **pas de guerres préventives**. Puissent leurs dirigeants, quelles que soient les vicissitudes politiques, rester fidèles à la ligne politique affirmée lors de la crise irakienne.

e) Revendiquer la liberté de penser et la volonté d'agir sur la scène internationale , où plusieurs civilisations se cotoient, c'est en particulier respecter la primauté du **droit international** et admettre la nécessité absolue d'un **monde multipolaire**.

f) L'UE telle que l'a conçue la Convention VGE n'est finalement qu'une grande Suisse, conforme à la vision, respectable, mais qui n'est pas la nôtre, de la Grande Bretagne, de la République Irlandaise et du Danemark. Ce ne sera pas une puissance politique.

g) L'amitié franco-allemande est prioritaire et doit vivre; quand l'Allemagne va mal, la France va mal, et *vice versa* , ne l'oublions jamais. Quelle sottise de critiquer *a priori* notre projet d'union politique, qui peut en effet aller jusqu'à la fusion. Nous avons déjà ARTE ,capable de produire "Les Alsaciens".

h) L'union franco-allemande occuperait l'**espace politique** compris entre la compétence de l'union européenne et la compétence des Länder allemands: il reste une union économique et fiscale ainsi qu' une union en politique étrangère, sécurité et défense.

i) Depuis des dizaines d'années Français et Allemands ont presque toujours réussi à se mettre d'accord sur les grands sujets politiques; ils viennent de créer deux secrétaires généraux, Madame Lenoir et Monsieur Bury afin de redonner vie au traité de l'Elysée.

j) Il est très regrettable que dans les années cinquante , le projet de CED ait été repoussé par la France et que les récentes propositions fédérales allemandes aient été elles aussi rejetées, si bien que l'Europe se trouve dotée non pas d'un, mais de deux exécutifs comme l'a dit un conventionnel autrichien .

k) Personne ne saurait honnêtement reprocher au Président Giscard d'Estaing de ne pas avoir préparé, dans le cadre de la Convention, ne serait-ce que l'ébauche d'un projet politique. Ce n'était pas son rôle et c'est à d'autres de le faire dans le cadre de la future constitution.

l) Par contre, il serait stupide de nous laisser intimider dans notre tentative visant à une **union restreinte** -mais vertébrée- par toute une série de procès d'intention, car elle n'est dirigée contre personne et surtout pas contre les Etats- Unis.

m) Comme le dit le Sénateur Fauchon, les pays fondateurs de la CEE ont le devoir

de *montrer le chemin* pour tout ce qui relève de la sécurité intérieure (justice, police) et extérieure (défense, diplomatie) ainsi que pour le pilotage général de l'économie.

n) Tout en provoquant un renouveau d'espoir et de vitalité au sein des peuples concernés, actuellement livrés au scepticisme, une telle initiative devrait selon lui éviter les polémiques inutiles sur l'ordre mondial.

o) L'un des objectifs de la grande union serait (art. 3 du projet de Constitution) une économie **sociale** de marché **hautement compétitive**, visant le plein emploi et le progrès social. Il est essentiel que cette belle ambition reçoive une application concrète et mobilisatrice au sein de l'*union restreinte*.

p) Comme le disait Jean Lecanuet, **mon voisin est mon frère**, cette magnifique formule devrait figurer en tête du *texte fondateur* de la future *union restreinte*, si elle existe un jour. Inutile de revenir sur les valeurs telles qu'elles figurent dans l'art. 2 du projet de Constitution.

q) Quitte à nous répéter, les pays de la future *union restreinte* continueraient à faire partie de la grande Union Européenne dont ils partagent valeurs et objectifs, mais ils craignent l'immobilisme, voire la paralysie de ce gigantesque ensemble et se proposent d'agir dans les domaines essentiels, là où le projet de Constitution présente des lacunes et des insuffisances.

r) Qu'on ne s'y méprenne pas, nous sommes les premiers à saluer avec enthousiasme la très prochaine **réunification** - ce n'est pas un élargissement- des peuples européens qui seraient enfin dotés d'une constitution. Bravo VGE, Amato, Dehaene et les autres!

s) Certes, comme le dit Michel Rocard, le capitalisme a gagné, mais comme le dit Pascal Lamy, l'inéluctable mondialisation de l'économie ne doit pas être conduite selon la loi de la jungle, et nous comptons sur la grande union pour qu'il en soit ainsi. Il faut **des règles** et une **autorité** pour les faire respecter.

t) Dans son discours de mai 2000, Joschka Fischer laisse transparaître une crainte majeure, et nous la partageons, c'est que la grande **confédération** européenne (Staatenverbund) finisse par s'éroder et devienne impuissante si les pays qui la composent remettent toujours à plus tard le partage de **souveraineté**.

u) Voilà qui justifie pleinement notre initiative, dont le mérite indéniable est de

mettre sur la table une proposition d'*union restreinte* à caractère fédéral qui ouvre la voie vers la future fédération européenne telle que la souhaitait **Robert Schuman**.

v) Ne nous attardons pas sur la sémantique. L'essentiel est la liberté de penser et la volonté d'agir. Foin des bavardages autour des mots *pays*, patrie, peuple, nation, Etat...Idem autour des mots noyau dur, avant-garde, vieille Europe, *union restreinte*, centre de gravité... Laissons cela aux philosophes.

w) Ce serait en effet une élucubration artificielle *-ein synthetisches Konstrukt-* que de proposer aujourd'hui ou demain un Etat fédéral européen qui remplacerait comme nouveau souverain une trentaine d'Etats et leurs démocraties.

x) Ce n'en est pas une que de proposer dès maintenant, comme le demande l'opinion publique, un acteur européen parlant d'une seule voix dans le monde, doté d'une armée, d'un système fiscal homogène et d'une économie agressive, bref, pratiquant **l'intégration politique**.

y) Attention, imaginer un projet politique et une organisation politique est un exercice beaucoup plus facile à quelques uns qu'à trente. *L'Union politique se fera à partir de la France et de l'Allemagne ou pas*. Nous pensons avoir des amis qui se joindront vite à nous.

z) Les gouvernements successifs de la République Fédérale d'Allemagne ont heureusement choisi d'assumer le passé nazi, notamment vis-à-vis du peuple juif. Soulignons aussi que les partis extrémistes allemands n'ont jamais réussi à attirer les jeunes.

## 2. LE PROJET

*Il y a une **fracture** en Europe entre les pays qui respectent le droit international et les autres.*

*C'est un argument dirimant qui consacre une désunion fondamentale.*

*Ce qui va naître après la Convention, c'est une confédération d'Etats qui refusent absolument de transférer à une association plurinationale, l'UE, leurs droits de souveraineté dans les domaines de l'économie, de l'impôt, de la diplomatie et de la défense.*

*La focalisation des esprits sur un "président" de l'UE nous semble aussi malsaine que dérisoire. L'important, c'est d'agir.*

*Comme le dit J.L. Bourlanges, **l'Europe s'arrête là où la politique commence!***

*Cette situation risque de s'éterniser, ainsi que de grandes figures de la politique le craignent déjà.*

*Le besoin de doter l'Union Européenne d'une sorte d'avant-garde pour montrer le chemin saute aux yeux.*

*Heureusement, comme le rappelait **Jean Monnet**, on trouve deux catégories d'hommes: ceux qui veulent être quelqu'un, et ceux qui veulent faire quelque chose. C'est à ces derniers qu'est destiné notre modeste travail.*

a) Il y a deux ans, Thierry de Montbrial écrivait qu'il y a des moments dans l'histoire des peuples où une élite doit prendre *une initiative*, spécialement en Europe, sinon il ne se passera rien...

Pour cette nouvelle entité politique à **caractère fédéral** que nous préconisons, la réflexion et la proposition devront venir dans un premier temps de la France et de l'Allemagne seules afin d'éviter l'enlisement, et non pas pour exprimer une quelconque supériorité.

b) Une telle proposition doit être conçue et présentée de manière à être aisément comprise par l'**opinion publique**. Pour ce faire, elle ne doit pas s'égarer dans la labyrinthe des débats philosophiques, ni prendre la forme d'un énième rapport, elle doit en effet se présenter comme la «*maquette*» d'un **projet** politique et d'une **organisation** politique.

c) Aujourd'hui déjà, la **coopération** franco-allemande est bien vivante et se manifeste dans de nombreux domaines, comme le rappelle la déclaration commune du 23 janvier 2003 émanant de la Présidence de la République qui débute par cette phrase: «l'amitié franco-allemande au service d'une responsabilité commune», formulation ambiguë...

d) Ce que nous souhaitons, c'est **dépasser** le stade d'une simple coopération pour atteindre celui d'une **union étroite**. Pour susciter l'intérêt, l'adhésion, voire l'enthousiasme de nos concitoyens, cette union, centrée sur le couple franco-allemand mais **ouverte** à tous, devrait contenir des propositions politiques concrètes et mobilisatrices, en insistant sur les **ENJEUX de nature existentielle** et non pas sur les institutions.

e) Au risque de nous répéter, affirmons dès l'origine, qu'il ne s'agit pas d'un projet dirigé **contre** l'Union Européenne élargie ni **contre** les Etats Unis d'Amérique. Nous estimons qu'au sein de l'UE, il est sain que quelques pays l'aident à agir dans les domaines où elle **a déjà renoncé** à agir alors que les enjeux sont terribles.

f) Comme le prévoit le texte de la Convention, l'UE disposera d'une compétence **exclusive** dans les domaines suivants:

- établissement des règles de concurrence nécessaires au fonctionnement du marché intérieur,
- politique monétaire pour les Etats membres de l'UE qui ont ou auront adopté l'Euro,
- politique commerciale commune, notamment dans le cadre de l'OMC,
- l'Union douanière,
- conservation des ressources biologiques de la mer dans le cadre de la politique commune de la pêche,
- conclusion d'accords internationaux.

Ainsi que le prévoit l'article 1er du projet de Constitution, ces six domaines de compétence seront gérés sur le mode «communautaire» et non pas «fédéral»; néanmoins, l'*union restreinte* n'aura pas à s'en saisir, si ce n'est pas pour prendre systématiquement des **positions communes** au sein du Conseil.

h) Comme pour l'UE, l'*union restreinte* verrait la délimitation de ses compétences régie par le principe dit «d'attribution», ce qui signifie que l'*union restreinte* ne pourra pas exercer des compétences **déjà attribuées** soit à l'UE, soit aux «Länder» allemands.

Il va de soi que l'*union restreinte* n'aurait pas à s'immiscer dans les domaines de compétence déjà attribués à l'UE, que ces compétences soient exclusives, ou déjà partagées avec les Etats membres.

Il nous semble également tout à fait inutile de "chatouiller" la susceptibilité des Länder dans les domaines où la loi fondamentale de la RFA leur laisse libre cours pour agir.

i) Il reste, pour l'*union restreinte* un vaste ensemble de compétences **potentielles** dans les domaines suivants:

- union économique *et sociale* au sens large,
- union en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense.

Le texte de la Convention ne prévoit en effet qu'une simple «**coordination**» des politiques économiques et de l'emploi, notamment par les GOPE et autres lignes directrices +/- efficaces.

j) Ce texte est à nos yeux- nous ne sommes pas les seuls- le reflet d'un véritable **échec** de

la Convention en matière de politique étrangère et de sécurité commune.

Voilà l'occasion, ou plutôt le devoir, pour l'*union restreinte*, de **montrer le chemin** à partir de solides convictions communes.

k) Toujours, selon la Convention , l'Union devrait disposer d'une compétence **partagée** avec les Etats membres dans de nombreux domaines : marché intérieur ; espace de liberté, de sécurité et de justice ; agriculture et pêche ; transport et réseaux transeuropéens ; énergie ; certains aspects de la politique sociale ; cohésion économique, sociale et territoriale ; environnement ; protection des consommateurs ; enjeux communs de santé publique.

L'UE laissera les Etats membres libres d'agir dans les domaines essentiels de la recherche et du développement technologique.

Bref, l'UE définira et conduira, comme par le passé, un certain nombre de politiques sectorielles.

l) *L'union restreinte aura carte blanche* pour aller **plus loin et plus vite** que l'UE dans tous ces domaines là, que l'on peut englober dans le champ d'action d'une union économique et sociale - R&D incluse-.

Il en sera de même pour agir là où le texte de la Convention laisse à l'UE la possibilité de mener des actions «d'appui, de coordination ou de complément» .

Voici la liste de ces sept domaines : **industrie** ; protection et amélioration de la santé humaine ; éducation ; formation professionnelle ; jeunesse et sport ; culture(!) ; protection civile.

Il ne saurait être question d'ignorer tout ce qui précède et de raisonner comme si l'UE n'existait pas.

m) *A contrario*, nous pouvons tenter de mettre l'accent sur les **grands sujets**, où nos deux pays ont vocation ou intérêt à agir. Bien sûr, la politique étrangère est un de ces grands sujets. Mais nous préférons nous concentrer aujourd'hui sur des sujets plus «régionaux» où la **synergie** jouera, pensons nous, de manière décisive :

- la **défense** y compris l'armement,

- la **recherche et le développement technologique**,

- la **politique industrielle**,

- les **réseaux du savoir** entre certaines universités et grandes écoles de nos pays .

Nous pouvons aussi, d'ores et déjà, proposer que l'*union restreinte* envisage, avec ou sans l'UE , de définir et de mener des politiques en matière de:

- **fiscalité économique et harmonisation budgétaire**,

- **police criminelle**.

*Ces six sujets seront développés séparément.*

n) L'action politique dont la future *union restreinte* aurait la charge ne saurait être confiée à une organisation bureaucratique, avec le risque de «grignotage», procédé dont la Commission a malheureusement abusé au fil des ans

Il faudra bien une organisation politique **supranationale**, aussi légère que possible, sujet qui sera traité au chapitre suivant.

o) Oui, mais attention au **dogme** qu'est devenu le «principe de subsidiarité», qualifié de fondamental dans le texte de la Convention . Ce qui est choquant et paradoxal, c'est que ce principe est appliqué **à l'envers** seulement pour protéger les malheureux Etats membres contre des immixtions de la méchante UE dans *leurs petites affaires*, et non pas pour transformer l'UE en une vraie puissance qui serait pourtant la bienvenue pour *nos grandes affaires* : insécurité ,démographie ,énergie et autres.

Donc, nous sommes d'avis de ne pas en «rajouter» comme on dit.

p) Si une *union restreinte* doit voir le jour, ce n'est pas pour être constamment surveillée, entravée, empêtrée dans son action, par je ne sais quelle instance paralysante. Pas de «protocole sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité» dans le texte organique qui créera la future *union restreinte*.

Que ce soit bien clair. Il en s'agit pas d'inventer des garde-fous, il s'agit de savoir ce que Français et Allemands sont prêts à **faire ensemble**.

N'allons pas amener les populations avec des épouvantails : nous ne prétendons pas porter la main sur les langues, les cultures, les traditions- bonnes ou mauvaises -de chacun de nos pays. C'est la base même du fédéralisme.

q) Ce qui est absolument essentiel, c'est la **volonté** de nous unir. Peu importe après tout si l'*union restreinte* est qualifiée de fédérale, ou si l'on s'en tient à une simple " gestion sur le mode fédéral " de certaines compétences.

L'idée d'un pouvoir supranational peut effrayer certains politiciens, il n'est pas sûr qu'elle crée la panique chez les citoyens.

Au contraire, quelle **idée magnifique**, celle de mettre fin à des siècles de luttes fratricides et de créer une union puissante et indépendante.

r) Il faut une **volonté populaire**, certes, il faut aussi placer en tête des nos principes celui de l'**efficacité politique**.

L'expérience nous a appris depuis des décennies :

- que trop de discours - fut ce celui de J. Fischer-, ne résistent pas à l'inertie ambiante,
- que la coopération intergouvernementale est synonyme de paralysie,
- que la séparation des pouvoirs à la Montesquieu est toujours valable,
- que plus on est de fous, moins on rit.

s) Il est en effet plus facile d'imaginer un système à deux ,trois ou quatre qu'à 25 pays ou plus. C'est un peu comme un mariage. On est d'accord sur l'essentiel, on s'unit pour la vie .

Il faut un projet politique; ce projet doit susciter l'espérance, pas l'illusion.

C'est très difficile.

Pourquoi faire compliqué?

Comment faire pour dégager :

- les objectifs généraux qui ne soient pas de simples incantations,
- les sujets existentiels qu'il est **pertinent** d'aborder à quelques uns,
- les solutions réalistes à des problèmes qui nous dépassent ?

Essayons donc d'ébaucher ce projet politique sans perdre de vue ce contexte.

t) Osons donc.

Il faut une **vision**.

Pas question, bien sûr, d'imaginer un «machin» compliqué.

Attention à la dérive de certaines collectivités locales, trop souvent immobiles et dépendantes, avec la démagogie du " terrain".

Attention également à la montée d'une société pleurnicharde, sans maîtrise des dépenses de santé et avec triomphe du «principe de précaution».

Attention à la colonisation des esprits par le 4ème pouvoir, celui des médias, dont certains ont certains avilissent et trompent à tour de bras.

u) Quelle vision, si nous pouvions avoir l'audace de la définir en quelques traits?

- un monde +/- encadré par ONU, OMC, FMI etc. où le droit international est trop souvent piétiné, et cohabitent *plusieurs civilisations*,

- une *confédération* européenne (UE) qui a elle même dégagé quelques *objectifs généreux* sans être pour autant «étroitement unie»,

- l'accroissement de la *population mondiale* qui nous interpelle notamment vis à vis des *pays méditerranéens*.

-les besoins en énergie face à la raréfaction des *réserves pétrolières* et à la montée inexorable de l'*effet de serre*,

Restons modestes pour l'*union restreinte*. Même s' ils s'unissent «étroitement» ( formule de Maastricht ), les peuples de France, d' Allemagne et des pays +/- fédéralistes du Bénélux ne regrouperont en l'an 2025 que **2 %** de la population mondiale.

Affirmons néanmoins notre volonté de nous "marier" en ne touchant pas à nos cultures nationales, mais en clamant notre aversion pour les guerres fratricides des siècles passés.

Ainsi, notre petit groupe aura en effet une identité, une force, une indépendance,

sera «crédible» comme on dit.

La paix oui, la prospérité peut être.

Nous ne serons jamais un îlot tranquille, protégé face à l'apparition de nouveaux risques de conflits ou de catastrophes.

Pour compter sur la «scène» mondiale, il faut **une politique et une armée**.

Il faut aussi une force créatrice capable d'**innover** et de **vendre**.

L'indépendance qui n'est pas le repli sur soi ni l'indifférence, nous la voulons absolument. L'identité, soeur jumelle de l'indépendance, nous l'aurons si nos peuples ont la volonté de se fondre dans une nouvelle entité (peu importe son nom).

v) Dans notre vision, il y a aussi la consolidation du «modèle social européen» - die **Sozialmarktwirtschaft**- à condition d'arrêter la dérive pleurnicharde évoquée ci-dessus.

Ce modèle social a **un prix**.

Ce prix ne peut être supporté par ceux qui en profitent que s'ils font les efforts nécessaires et se tournent vers la modernité au lieu de camper sur les «acquis».

w) Passons aux **objectifs généraux** d'une éventuelle *union restreinte*.

Nous ne voulons ni d'un nouveau forum, ni d'un club à vocation humanitaire.

L'*union restreinte* devra peser sur les décisions de l'UE dès lors que cette dernière agira efficacement pour atteindre les objectifs énumérés dans l'article 3 du texte de la Convention.

A la différence des objectifs «spécifiques» poursuivis par les diverses politiques de l'UE, qui se trouvent rassemblées dans *la 3ème partie* du projet de constitution, les objectifs de l'article 3 de la 1ère partie dudit projet sont des objectifs «généraux» justifiant de manière **transversale** l'existence même de l'Union et de son action au profit des citoyens.

Alors que l'article 2 consacre les **valeurs** qui font sentir les peuples européens comme faisant partie de la même «union», l'article 3 énonce les principaux buts justifiant la création de l'UE pour l'exercice de certains pouvoirs en commun au niveau européen.

x) Tout cela est très bien et les pays rassemblés dans une *union restreinte* pourront qu'adhérer, mais il est permis de s'interroger sur l'**efficacité** et la **célérité** de la grande union lorsqu'elle devra poursuivre ces objectifs par des moyens appropriés, en fonction des compétences à elle conférées par la future «constitution».

Quid en particulier du «strict respect du développement du droit international, notamment du respect des principes de la Charte des Nations Unies ?

y) L'UE a déjà fait la démonstration, à l'occasion de la crise irakienne, de son incohérence en la matière. Elle ne saurait "parler d'une seule voix "si elle est désunie dès l'origine sur un sujet aussi grave.

*A contrario*, l'*union restreinte* devra absolument faire preuve de cohérence et de continuité quand il s'agira de respecter le droit international.

z) En fait d'objectifs **transversaux**, voici quelques suggestions :

- contribuer à la **sécurité intérieure** de nos pays en nous dotant des moyens législatifs, humains et financiers *ad hoc*,
- contribuer à l'équilibre mondial grâce à une **action extérieure** qui respecte les autres civilisations et qui donne la primauté au droit international,
- améliorer notre **compétitivité globale** en nous tournant vers l'avenir et en donnant la priorité à l'innovation,
- asseoir notre indépendance et affirmer notre identité en nous dotant d'une **défense commune**,
- préserver le **modèle social** européen -tout en refusant le maintien systématique des «acquis»,
- offrir aux forces créatrices un nouvel **environnement économique et fiscal** de nature à favoriser croissance et emploi,
- **alléger le fardeau** en faisant la chasse aux gaspillages et en tirant parti de la nouvelle échelle.

En reprenant systématiquement la liste des objectifs de l'UE qui figure dans l'article 3 du texte de la Convention, voici ceux où l'*union restreinte* :

A - n'a rien à ajouter:

- \* promotion des valeurs de l'Union
- \* promotion du bien-être des peuples de l'Union
- \* lutte contre l'exclusion sociale et les discriminations etc.

B - doit se contenter de défendre des positions communes à Bruxelles:

- \* promotion de la paix
- \* développement durable etc.
- \* cohésion interne etc.
- \* diversité culturelle etc.

C - doit aller plus loin ou combler des lacunes :

- \* espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures
- \* marché unique où la concurrence est libre et non faussée
- \* économie sociale de marché
- \* progrès scientifique et technique
- \* solidarité entre Etats

\* relations avec le reste du monde.

Cette énumération est présentée pour amorcer la réflexion. Elle ne se veut ni exhaustive ni toujours pertinente.